

Image not found or type unknown



Changement de porte de garage

Par **augustin57**, le **20/03/2015** à **18:32**

nous allons changer la porte de notre garage collectif nous avons un contrat d'entretien de cette porte. nous pensons que la nouvelle porte sera garantie 1 ou 2 ans par l'entreprise qui va nous la poser et qui est celle avec qui nous avons ce contrat d'entretien. ma question est la suivante. pouvons nous suspendre ce contrat d'entretien durant la garantie de cette nouvelle porte. merci cordialement.